

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES AIG UNITED GUARANTY DU CANADA

Avis de délivrance de permis

Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a émis, en date du 28 février 2007, un permis d'assureur à COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES AIG UNITED GUARANTY DU CANADA, l'autorisant à pratiquer au Québec la catégorie d'assurance suivante :

Hypothèque

Le représentant principal au Québec est Monsieur Serge R. Léger, dont l'établissement d'affaires est situé au 2000, avenue McGill College, Bureau 1200, Montréal (Québec) H3A 3H3.

Le siège de la compagnie est situé au 123 Front Street West, Suite 909, Toronto (Ontario) M5J 2M2.

Fait le 28 février 2007

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.